Mutuelle des Sapeurs-Pompiers du Gers
59 Route de Pessan
32000 AUCH

Chère adhérente, cher adhérent,

Comme chaque fin d'année, nous nous adressons à vous pour vous présenter les éléments importants de la vie de votre mutuelle et aborder les évolutions à venir.

Vous trouverez joints à ce courrier, les documents relatifs à votre garantie santé que nous vous invitons à conserver pour l'année à venir.

2022 aura été à nouveau marquée par une augmentation soutenue des remboursements médicaux estimée à +8,8 % par personne protégée pour notre mutuelle. Cette évolution concerne plus particulièrement les frais d'hospitalisation notamment de la chambre particulière, les honoraires mais également des prothèses auditives (une conséquence du succès que rencontre le « 100 % santé » qui vous permet de bénéficier sans reste à charge de soins de qualité mais dont il nous faut vous rappeler qu'il est financé principalement par votre mutuelle).

Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, l'Assurance maladie prévoit le transfert de 150 millions d'euros de dépenses de santé en demi-année, soit 300 millions d'euros en année pleine, aux organismes complémentaires dès 2023. Le détail de ce transfert fait actuellement l'objet d'un dialogue, il s'agit de nouvelles dépenses que nous devrons prendre en charge. Des réflexions sont également en cours côté Sécurité sociale sur l'intégration de nouveaux postes de soins dans le dispositif 100 % santé et enfin les négociations des conventions nationales ont débuté pour 2023 pour la revalorisation de la rémunération des médecins et des masseurs-kinésithérapeutes.

Concernant les prestations, le conseil d'administration a décidé de supprimer du poste médecine complémentaire la discipline « microkinésie » suite à une décision du Conseil d'État et de la remplacer par la discipline « naturopathie ». Nous vous rappelons que vous pouvez trouver le détail du descriptif des garanties sur notre site : **www.msp32.sitew.com**

Nous vous les adresserons également par courrier, sur simple demande de votre part.

Ce contexte exigeant nous conduit à ajuster les cotisations en fonction de ces dépenses nouvelles et de nos résultats mais la solidité de notre mutuelle nous permet de limiter cette hausse dans une période fortement marquée par l'inflation. Le conseil d'administration a décidé de limiter la hausse à 0,50 % pour tous. En outre, nous vous rappelons que la cotisation de la garantie évolue par palier d'âge.

Votre santé reste toujours plus que jamais notre priorité, cette décision s'inscrit dans notre volonté de vous permettre de continuer à bénéficier d'une garantie de qualité et vous faciliter l'accès aux soins.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère adhérente, cher adhérent, l'expression de nos sincères salutations mutualistes.

La présidente MSP32
Sergent-chef Marie Pelaez

MSP 32, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, immatriculée au Répertoire Sirene sous le numéro Siren 326 313 764. Numéro LEI 969500RMQD01FUSGUR04. Siège social : Résidence Sainte-Barbe - 59, route de Pessan - 32000 Auch. Tél. : 05 62 63 30 33 - Courriel : msp32@wanadoo.fr - www.msp32.sitew.com. Mutuelle substituée par **Harmonie Mutuelle**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

SECRÉTARIAT
Permanence téléphonique le lundi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.